



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

---

## Réunion C.A. du 24.10.2023 – Rapport

Présents : Zambon Norma, Weber Dany, Breuer Bob, Burelbach Marc, Kremer Gilbert,  
Bolkaerts Jenny  
Schomer Chantal, Gestionnaire administratif

Excusés : Rossi Françoise, Hepp Carole, Clement Sven  
Schooff Torsten

---

### Présidente et C.A.

- Le rapport de la réunion du Conseil d'Administration du 10.10.2023 est approuvé.

### Commission Technique / Directeur Technique

- Les équipes inscrites pour le NCup#34 sont Autriche Dames & Hommes, Angleterre Dames & Hommes et Ecosse Dames & Hommes.

Le CA adapte les tarifs pour le sponsoring et finalise la brochure sponsoring.

Norma propose de créer un groupe de travail sponsoring pouvant se réunir en dehors des réunions du CA.

- Norma fixera le rendez-vous avec le COSL pour la présentation de notre concept fédéral en vue de l'ouverture de crédit 2024.

- Marc mentionne les problèmes que rencontrent les clubs en demandant leurs subsides Qualité+ auprès du Ministère des Sports. Vu qu'au moins la moitié des personnes assurant l'encadrement des enfants doivent détenir un diplôme d'entraîneur du niveau EQF2bis ou supérieur, certains clubs se retrouvent sans subside parce qu'ils inscrivent de bonne foi tous leurs entraîneurs de qualification inférieure, mais ayant pourtant une très bonne façon de s'occuper des enfants et beaucoup d'expérience en volleyball. Ainsi ils ne remplissent pas la condition qu'au moins la moitié de leurs entraîneurs doivent avoir la qualification adéquate.

Afin de résoudre ce problème à long terme, nous devons ensemble avec l'INAPS veiller à ce que l'offre de formations disponibles soit considérablement élargie. L'élaboration et l'organisation des formations sera dorénavant une des tâches du chargé de développement et de formation LTAD (offre d'emploi en cours) en étroite collaboration avec le directeur technique et l'INAPS.

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

LU<sup>EMBOURG</sup>  
LET'S MAKE IT HAPPEN



NOVOTEL





**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- Le délai pour l'inscription aux Championnats CEV EuroVolley 2026 est le 6 novembre 2023. Torsten a demandé aux entraîneurs d'examiner si nous pouvons aligner des équipes compétitives pour la phase de qualification en août et septembre 2024 et juin 2025.

### **Commission Sportive / Arbitres / Jeunes / Beach**

- Les problèmes avec les fédérations de la République Dominicaine et du Cuba concernant les ITC respectives entamés depuis le 31.08.23 se poursuivent par le fait qu'elles ne réagissent sur aucune demande, même pas après l'intervention de la FIVB. A ce jour, la veille du CEV Challenge Cup, le transfert de Loyola Lavin a enfin été signé. Le CA déplore cependant que la CEV, qui était en copie de tous les échanges, refuse de valider ladite licence pour le lendemain pour cause de délai dépassé.

Le CA confirme que tous ces joueurs concernés restent éligibles pour leurs clubs aux compétitions nationales pendant la saison 2023/2024.

- Avant cette réunion, le CA a rencontré, sur demande du V80P, Anne Marie Lebon et Céline Grandjean qui ont voulu partager leur position sur la décision du CA, après consultation du rapport écrit du 1<sup>er</sup> arbitre, de faire rejouer le match en NL Dames entre V80 Pétange et Volley Bartreng qui n'a pas été joué suite à l'absence du deuxième arbitre. Les dames Lebon et Grandjean contestent que ce rapport, qu'elles ont pu lire sur place, exprime la vérité et l'exactitude des faits et demandent une entrevue avec l'arbitre au sein de la FLVB, pour lui donner l'occasion de réviser ses déclarations. Madame Grandjean déclare qu'elle a informé l'arbitre par téléphone qu'un arbitre du club se trouvait dans la salle et qu'il était prêt à siffler (ce qu'il a confirmé séance tenante par téléphone) et que le ROI prévoit alors que le match soit joué. Apparemment le coach de l'adversaire aurait refusé de jouer avec un deuxième arbitre « non neutre ».

Le CA décide de clôturer l'affaire sans autre entrevue pour les raisons suivantes :

La décision du CA a été prise sur base du rapport écrit de l'arbitre sur place.

L'arbitre du club présent dans le hall ne s'est jamais présenté auprès de l'arbitre désigné sur le terrain lui confirmant qu'il soit prêt à siffler en tant que deuxième arbitre.

Ni les dames Lebon et Grandjean, ni personne du CA n'étaient présents lors de ce match et ne sont ainsi pas en mesure de témoigner les faits.

Les règlements du ROI ont échappé dans cette situation à beaucoup de personnes impliquées et le CA fait un appel à la commission des arbitres de répéter ces chapitres lors des cours d'arbitrages et de recyclage et de leur envoyer un exemplaire du ROI.

- Comme le ROI (Art 75) interdit le cumul de licences dans différents clubs, il n'existe actuellement pas de compatibilité d'une licence BdL avec un autre club compétiteur ou loisir. La personne concernée doit renoncer à une des deux affiliations.

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

LU<sup>X</sup>EMBOURG  
LET'S MAKE IT HAPPEN



NOVOTEL



voyages  
**emile weber**



**ASPORT**  
sport fashion lifestyle  
sports meet fashion



**Fédération  
Luxembourgeoise de  
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

Dans ce contexte, Chantal va contacter Thierry Decker afin de reprendre la mise à jour du ROI concernant le domaine du Beach-Volleyball.

- Les membres du CA vont analyser pour la prochaine réunion le cahier des charges pour l'organisation du Final4 de la Loterie Nationale Coupe de Luxembourg pour faire ensuite l'appel aux candidatures.
- Chantal demandera des devis pour les médailles, coupes et trophées pour le championnat, la coupe et le NCup, ainsi que pour des supports publicitaires autour du terrain.
- Le CA n'approuve pas la demande du V80P de jouer hors compétition avec des filles trop âgées pour la catégorie U15F en question. En principe, toutes les catégories d'âges doivent être respectées.
- Le VCBIS demande s'il est opportun qu'un arbitre d'un match U17 soit interchangé par un autre au cours du match sans l'accord de l'adversaire. Comme le CA n'a pas de précision sur un éventuel incident, il ne peut que dire que le ROI Art. 178 ne prévoit pour les catégories jeunes actuellement pas de mode de désignation des arbitres à mettre à disposition par le club visité, et non plus la désignation d'arbitres neutres dans ces catégories, sauf pour la Coupe. Les clubs ont néanmoins la possibilité de demander un arbitre neutre dans les délais prévus et à leurs propres frais.
- Jenny est toujours à la recherche de salles pour la LetzVolley Academy et vérifie actuellement les possibilités de la salle de Rosport. Un rappel sera envoyé aux clubs pour la mise à disposition de salles et pour le retour du questionnaire sur les coordonnées des entraîneurs des clubs.

### **Commission Presse et Communication**

- Marc présente les avancements du nouveau site de la FLVB. Après la mise en place de certains downloads, il compte passer en ligne dans les prochaines semaines. Les rapports du CA seront publiés sur le nouveau site sans besoin d'un mot de passe.
- Marc confirme que les statistiques des matches de la NL mis à disposition au plus tard 48 heures après les matches, sont consultées régulièrement.

**Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.**

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

**LU**  **EMBOURG**  
LET'S MAKE IT HAPPEN



**NOVOTEL**





# Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

## Statuts et Règlements

- Le CA étudiera dans les prochaines semaines la nouvelle loi sur les ASBL afin de se conformer.

## Commission Finances / Trésorerie

- La commission des Finances prépare le document pour l'appel de cotisation pour la FLVB Card.

## Divers / Secrétariat / Prochaines réunions

- La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le mardi, 14 novembre à 18:00 heures à la Coque.

Fédération  
Luxembourgeoise  
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
Luxembourg

+352 48 41 86  
info@flvb.lu  
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000  
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000  
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200  
TVA : LU15593608

LU<sup>×</sup>EMBOURG  
LET'S MAKE IT HAPPEN



NOVOTEL

